

CLÉ N°1

COMPRENDRE LE CYCLE DE LA TAVELURE POUR MIEUX INTERVENIR

POURQUOI ? Bien connaître les différentes phases de contamination pour agir au bon moment.

La tavelure (*Venturia inaequalis*) a **un cycle en deux phases** :

- Les contaminations primaires issues du réservoir d'inoculum conservé dans la litière durant l'hiver
- Les contaminations secondaires issues de la fructification des contaminations primaires

Repères agronomiques – période et dynamique du risque :

- Mars à fin mai/début juin : période des contaminations primaires. Les ascospores présentes dans les périthèces de la litière sont projetées avec les pluies. Elles sont dispersées par le vent sur la végétation.
- La contamination nécessite de l'eau libre sur le feuillage ; elle est pilotée par la durée d'humectation et la température (modèles de risque).
- La phase primaire se termine lorsque le stock d'ascospores est épuisé.
- Juin à la récolte : période des contaminations secondaires (sporulation conidienne à partir des lésions primaires).



4 Clés

POUR RÉUSSIR VOTRE LUTTE CONTRE LA TAVELURE DU POMMIER



Par Johanna SIGEL
Chef Marché V.A.M, experte en Arbo



CLÉ N°2

MAXIMISER LA PROTECTION GRÂCE À TOUS LES OUTILS DISPONIBLES

POURQUOI ? Une stratégie combinée réduit la pression et préserve les solutions durables.

Les leviers à activer

- **Choix variétal et conduite du verger** : privilégier des variétés moins sensibles lorsque possible et aérer la voûte pour accélérer le séchage des feuilles/fruits (taille, pilotage de la fertilisation)
- **Gestion des résidus au sol** : ramassage et compostage/broyage des feuilles pour réduire l'inoculum hivernal.
- **Surveillance et outils d'aide à la décision** : suivre les modèles météo pour anticiper les risques (éjections d'ascospores, durée d'humectation, température) et croiser avec les observations terrain. La surveillance de la tavelure débute dès le débourrement des arbres.
- **Encadrer les contaminations** : la lutte préventive est prioritaire. Ajuster les dates d'application autour des épisodes pluvieux en tenant compte de la croissance végétative.
- **Couvrir toute la phase de contaminations primaires** pour empêcher l'installation durable de la maladie.
- **Préserver la faune utile et limiter les traitements inutiles** : n'appliquer que si le risque est établi.

**Pour toute
information,
contactez
votre distributeur**

CLÉ N°3

ADAPTER LES PRODUITS AUX STADES PHÉNOLOGIQUES ET AUX CONDITIONS MÉTÉO

POURQUOI ? La tavelure est fortement liée à l'humidité ; l'efficacité dépend du bon choix de produit et du bon timing.

Règles pratiques

- **Base de protection** : privilégier les produits de contact multisites. Les produits unisites doivent être systématiquement associés à un produit de contact multisites. Alternier les modes d'action pour limiter les risques de perte d'efficacité.
- Le choix du produit se fait en fonction de son mode d'action : préventif, stop ou curatif.
 - › **Les produits préventifs** : à positionner avant les contaminations ; la résistance au lessivage est indispensable pour maîtriser les projections réalisées en présence d'eau libre.
 - › **Les produits stop** : intervenir avant la pénétration de l'hyphe mycélien dans la feuille.
 - › **Les produits curatifs** : s'utilisent après la pénétration de l'hyphe mycélien, si nécessaire.
- Adapter le volume de bouillie au volume de végétation pour garantir une couverture homogène.



L'ASTUCE ADJUVANT

Pour optimiser encore la tenue de la bouillie et sécuriser l'efficacité des applications en conditions variables, associer l'adjuvant STICMAN® aux produits de contact : il améliore la rétention, l'étalement et la résistance au lessivage, garantissant une protection plus régulière et durable.



CLÉ N°4

INTÉGRER ARMICARB® DANS LES PROGRAMMES POUR UNE PROTECTION EFFICACE ET DURABLE

POURQUOI CHOISIR ARMICARB® ? C'est le seul bicarbonate de potassium formulé qui offre une protection équivalente aux produits de contact conventionnels et permet de répondre à tous les cahiers des charges.

Il assure :

- Une répartition complète, homogène et sécurisée du produit
- Une meilleure tenue dans le temps en préventif grâce à une excellente résistance au lessivage.

Il est plébiscité par les arboriculteurs dans la lutte contre la tavelure !

Souvent associé à un soufre mouillable, ARMICARB® est un produit de contact qui s'utilise en application préventive ou stoppante, le plus tôt possible après la contamination (jusqu'à 300°H).

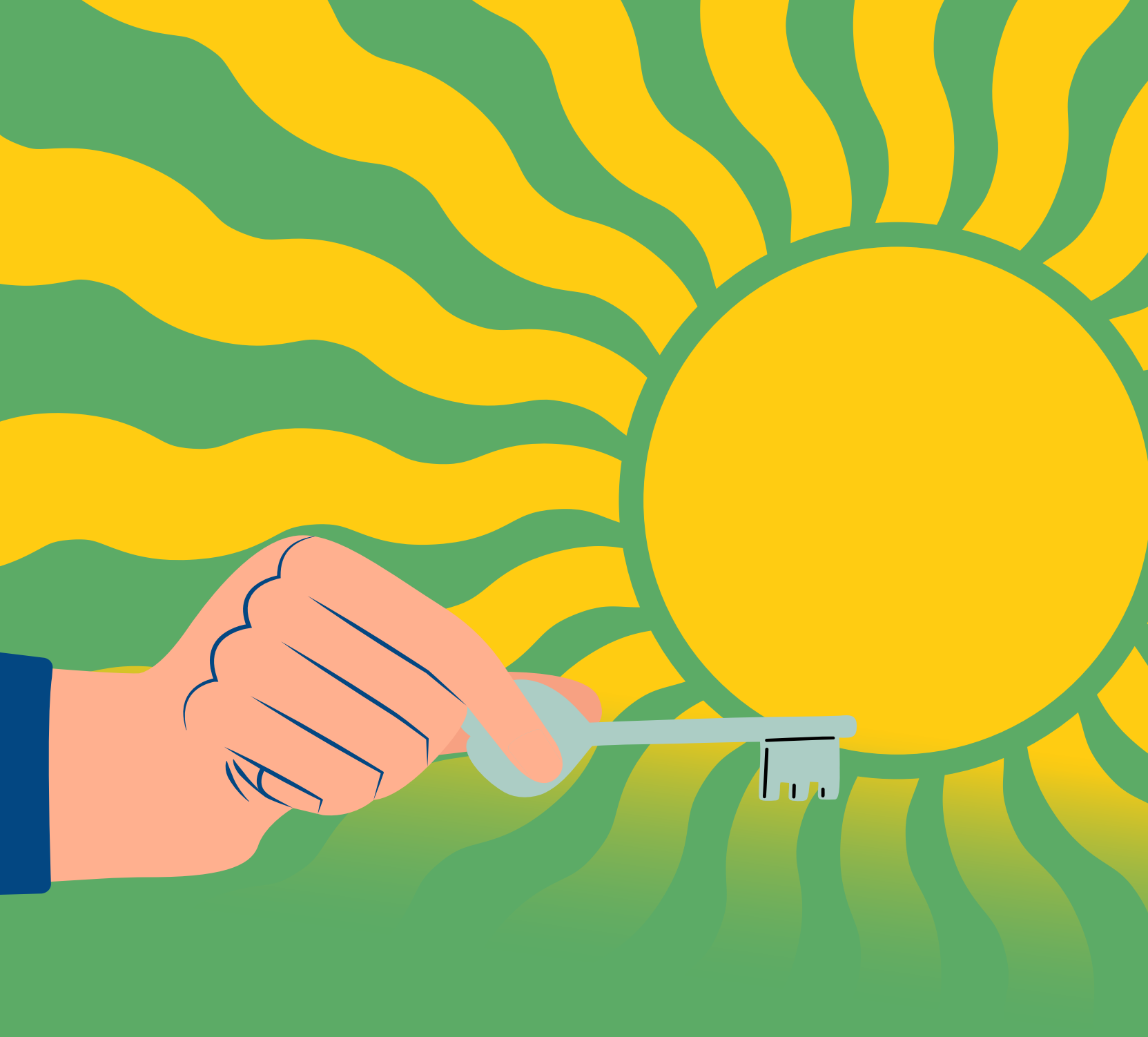
Ses atouts techniques en verger

- Positionnements : préventif et stop (jusqu'à 300 °H).
- Efficace sur contaminations primaires et secondaires
- Très bon effet secondaire oïdium.
- Efficacité équivalente aux références de contact conventionnelles captane, dithianon (en association avec le soufre à dose réduite sur contaminations primaires ; seul ou associé au soufre sur contaminations secondaires)
- Compatible avec tous les cahiers des charges : non classé, exempt de résidus, neutre sur auxiliaires et pollinisateurs, contribue à la baisse des IFT conventionnels.
- S'adapte à l'encadrement des salariés : non classé pour une manipulation sécurisée, DAR court et DRE 6h pour optimiser la gestion des chantiers.

Adopter ARMICARB® dans un programme raisonné

- pour une efficacité sécurisée, supérieure aux bicarbonates non formulés
- sans risque de résistance
- pour répondre à tous les cahiers des charges
- et préserver la santé des producteurs et de leurs salariés





SOUFRE : Irritant pour la peau, catégorie 2, H315 : Provoque une irritation cutanée

CAPTANE : Toxicité aiguë (inhalation) catégorie 3; Lésions oculaires graves catégorie 1 ; Sensibilisant cutané catégorie 1 ; Cancérogénicité catégorie 2. Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 ; H331 : Toxique par inhalation ; H318 : Provoque des lésions oculaires graves ; H317 : Peut provoquer une allergie cutanée ; H351 : Susceptible de provoquer le cancer ; H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

DITHIANON : Toxicité aiguë (inhalation) catégorie 2 ; Toxicité aiguë orale catégorie 4 ; Lésions oculaires graves catégorie 1 ; Sensibilisant cutané catégorie 1A ; Cancérogénicité catégorie 2 ; Toxicité aquatique aiguë catégorie 1, Toxicité aquatique chronique catégorie 1 ; H302 : Nocif en cas d'ingestion ; H330 : Mortel par inhalation ; H318 : Provoque des lésions oculaires graves ; H317 : Peut provoquer une allergie cutanée ; H351 : Susceptible de provoquer le cancer ; H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques ; H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

ARMICARB® / STICMAN® : EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

ARMICARB® - AMM n° 2110059 - 950 g/kg d'hydrogencarbonate de potassium - © Marque déposée de Church & Dwight, Détenteur de l'AMM - DE SANGOSSE P260 : Ne pas respirer les poussières. P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 : Porter des gants de protection et des vêtements de protection. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/nationales. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des semis hors sol directement dans les eaux de surface. SP3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SP6 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ et sous abri ouvert au moment du traitement. Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par « emploi possible »

STICMAN® - AMM n° 9900394 - 440,35 g/l de latex synthétique - © Marque déposée et détenteur de l'AMM - DE SANGOSSE SAS P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée d'au moins 5 mètres par rapport aux points d'eau sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large

DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8.347.208 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896Bonneil - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Février 2026 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations - Crédit photos DE SANGOSSE / AdobeStock.

DE SANGOSSE
by DSG

#PositiveProduction®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.